



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° DEJIC10_010324

AN06420240301696

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités et les établissements au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 3 déclarations annulées.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicités des vacances d'emploi».

Fait à PAU le 1 mars 2024

Monsieur Nicolas PATRIARCHE
Président du Centre de Gestion 64

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le 01/03/2024
ID : 064-286400031-20240301-DEJIC10_010324-AR



N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Envoyé en préfecture le 01/03/2024	Reçu en préfecture le 01/03/2024	Service S2LO
V064231101244820001	Adjoint technique principal de 2ème classe	Contrôleur en assainissement non collectif / assaistant facturation	Le grade ne convient pas	35h00	SYNDICAT DE GRECHEZ 64300 Lanneplà	Publié le 01/03/2024	ID : 064-286400031-20240301-DEJIC10_010324-AR	Non Collectif
V064240201357025001	Technicien	Chef de service	Le grade ne convient pas	35h00	COMMUNE DE BAYONNE 64109 BAYONNE CEDEX	01/03/2024	06420240216475	Voirie
V064240201357035001	Technicien	Responsable du pôle centre ville	Le grade ne convient pas	35h00	COMMUNE DE BAYONNE 64109 BAYONNE CEDEX	01/03/2024	06420240216475	Propreté urbaine